

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **20 (1884)**

Heft 23

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

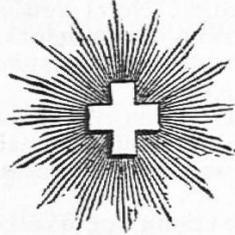
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

1^{er} DÉCEMBRE 1884.

XX^e Année.

N^o 23.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Le Lehrertag de Bâle et le Comité romand (fin). — Chronique neuchâteloise. — La Suisse italienne et les amis de l'éducation dans le Tessin. — Littérature française : *Mélanges*, de Rodolphe Töpffer (suite). — Nécrologie : Cyprien Ayer. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations (Vaud).

LE LEHRERTAG DE BALE ET LE COMITÉ ROMAND

(Fin¹.)

Le gouvernement français, qui s'était fait représenter par un délégué au congrès de Genève, avait usé de la même courtoisie envers celui de Bâle, auquel il avait envoyé M. Jost, inspecteur général de l'instruction primaire. Originaire de Strasbourg, et parlant l'allemand avec autant de facilité que le français, M. Jost est bien qualifié pour représenter son pays dans un congrès où l'allemand règne presque sans partage. Nos lecteurs liront sans doute avec plaisir le discours qu'il a prononcé et dont il a eu l'obligeance de nous adresser le texte :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Je suis monté à cette tribune pour apporter au Congrès des instituteurs suisses un salut de la France, au nom du ministère de l'instruction publique, au nom des instituteurs français.

Depuis longtemps nos gouvernements ont l'habitude d'envoyer à l'étranger des délégués chargés d'étudier l'organisation des écoles, les méthodes d'enseignement,

1. Voir *Educateur* n^o 22, page 338.

toutes les questions administratives, financières, pédagogiques qui intéressent le progrès de l'instruction élémentaire. Nous voulons savoir comment les nations voisines comprennent ces questions, et comment on fait passer dans la pratique les règles de la pédagogie théorique. Nous suivons en cela l'antique maxime : *Prüfet alles und behaltet das Beste*¹.

Mais c'est surtout depuis 1871, depuis l'établissement définitif du gouvernement républicain, que ces questions sont devenues vitales pour nous ; car, comme l'a dit un de nos grands esprits, *c'est dans la puissance de l'éducation que réside la force d'une république*.

Quel pays, Messieurs, se prête mieux que le vôtre à ces enquêtes ? Quel pays a fait plus pour l'instruction du peuple ? Dans quel pays nous sentons-nous plus à l'aise, nous Français, qu'au milieu de ce peuple libre, habitué depuis longtemps à la liberté dont il fait un si noble usage ? Vous avez une manière si franche, si honnête, si affectueuse de recevoir vos hôtes, qu'on se sent comme chez soi, et je vous remercie de bon cœur de cet accueil si cordial.

Dans cette Suisse, Messieurs, quelle ville pourrions-nous visiter avec plus de profit que Bâle ? MM. les Conseillers de gouvernement Burckhardt et Brenner nous ont dit, dans des discours éloquents, ce que la ville a fait dans les dix dernières années pour développer l'instruction du peuple. Vous avez entendu avec quelle hauteur de vue on traite ici toutes les questions de l'instruction à tous les degrés. Mais ce qui est plus éloquent que leurs discours, ce sont ces écoles que nous avons visitées ce matin, ces maisons spacieuses où l'air et la lumière circulent à flot, pourvues d'un matériel perfectionné et de gymnases, entourées de vastes cours où les enfants peuvent prendre leurs ébats.

M. Fallières, notre ministre de l'instruction publique, a visité récemment ces écoles de Bâle, et c'est certainement à elles qu'il a songé quand il a dit, hier, dans une fête scolaire à Moissac : *Les palais de la démocratie, ce sont les écoles*.

Messieurs, j'ai cité tout à l'heure l'année 1871. Comme c'est la première fois que je prends la parole dans une assemblée suisse, je ne puis m'empêcher de me reporter de quatorze ans en arrière. Au milieu de ce ciel sombre de l'année terrible, au milieu de nos douleurs patriotiques, un seul peuple, petit parmi les puissances de l'Europe, mais grand par sa liberté séculaire et par l'état florissant de ses écoles — j'ai nommé la Suisse — nous donne des témoignages d'amitié dont la France ne perdra pas le souvenir. Je n'en veux citer que deux : Au mois de septembre 1870, une députation de citoyens suisses se rendait à Strasbourg, se faisait ouvrir les portes au plus fort du siège, pour apporter des nouvelles du dehors, des encouragements, des secours, une poignée de main fraternelle aux courageux défenseurs de notre grande cité de l'est... Au mois de janvier 1871, lorsqu'une jeune et vaillante armée, décimée par le fer et le froid, venait se jeter à travers le Jura, elle fut reçue à bras ouverts, elle trouva des cœurs amis dans l'hospitalière Suisse... Un grand pédagogue français va à Bir faire un pèlerinage sur la tombe de notre maître Pestalozzi, il trouve dans le même cimetière des tombes pieusement entretenues, « Les tombes de nos chers Français, » vous dit-on.

Ce sont des choses qui ne s'oublient pas, Messieurs. Ces souvenirs sont ineffaçables : ils établissent des liens indissolubles entre la vieille république suisse et la jeune république française. Aussi, quand je vois votre *Weisses Kreuz auf einem rothen Feld* qui flotte au-dessus de nous, je me découvre et je salue cet emblème d'un peuple ami !

Ce sont les instituteurs, c'est vous, Messieurs, qui inculquez à ce peuple ces nobles et généreux sentiments. C'est vous qui leur inspirez dès leur jeune âge le culte de la patrie, l'attachement aux libertés séculaires, qui leur donnez cette éducation forte et virile qui fait les citoyens vraiment dignes de ce nom.

C'est dans ces sentiments, Messieurs et chers collègues, que je lève cette coupe. Je bois à l'amitié cordiale, durable, dont rien ne pourra ternir l'éclat, des deux républiques sœurs. Je porte la santé des instituteurs suisses.

Nous n'avons pas besoin de dire quels applaudissements suivirent ces paroles du représentant de la France et soulignèrent surtout la citation du mot de M. Fallières : *Les écoles sont les palais de la démocratie*.

1. Examinez tout et retenez ce qui est bon.

Nous nous serions fait un plaisir également de publier, si on nous l'eût fait parvenir, le magnifique discours du président du Comité romand, M. Gavard, président du Conseil d'Etat du canton de Genève. Après avoir exprimé le vif désir de voir se resserrer les liens qui unissent les membres du corps enseignant de la Suisse entière, il a déduit les devoirs de l'éducateur de la belle devise des instituteurs romands: *Dieu, Humanité, Patrie*, et il l'a fait avec cette chaleur communicative qui naît d'une conviction profonde.

Une des particularités les plus importantes du Lehrertag de Bâle, au dire des membres du Comité romand qui ont eu l'avantage d'en jouir *de visu*, c'est l'*Exposition des travaux manuels au Bläsi-Haus*. La conférence relative à ces travaux a été aussi du plus haut intérêt; elle a vivement captivé les auditeurs de M. Rüdin, témoin les notes que nous venons de recevoir, mais dont la rédaction en ce moment retarderait et allongerait ce compte rendu déjà assez étendu pour dépasser les bornes d'une esquisse. Nous croyons préférable d'utiliser ces notes instructives pour en faire l'objet d'un article spécial auquel nous avons d'ailleurs songé précédemment en lisant des comptes rendus du Lehrertag dans les feuilles allemandes.

Alexandre DAGUET.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Le Comité central de la société pédagogique neuchâteloise est constitué comme suit :

Président : M. F. PERRET; *Vice-président* : M. C^t FALLET; *Secrétaire* : M. A^r FALLET; *Vice-secrétaire* : M. E. HULLIGER; *Caissier* : M. J. BERTRAND; *Suppléant* : M. F. TRIPET.

Ce Comité central de la société pédagogique, d'accord avec M. Roulet, directeur de l'instruction publique, a choisi les questions suivantes pour les conférences générales :

I. *L'introduction du certificat d'études primaires étant admise, déterminer* : a) *Le programme d'examen des aspirants et le minimum d'âge requis pour l'obtention de ce certificat*; b) *l'organisation des examens et la composition du jury*; c) *les circonscriptions que l'on pourrait établir pour déplacer le moins possible les élèves*; d) *les droits acquis par la possession de ce titre.*

II. *Quelle méthode et quels procédés peut-on recommander pour l'enseignement de la géographie dans les classes primaires? — L'usage d'un bon atlas élémentaire ne dispenserait-il pas les élèves de l'emploi du manuel?*

Le Comité central a mis au concours les sujets suivants :

- 1° *Manuel théorique et pratique pour l'enseignement du calcul mental dans les différents degrés de l'école primaire ;*
- 2° *Carte murale du canton de Neuchâtel, faite surtout au point de vue pratique, pour l'enseignement collectif dans les classes inférieures ;*
- 3° *Travaux libres.*

Le terme fatal pour l'envoi des travaux est fixé au 30 juin prochain.

Aucun travail, dit le Comité central dans sa circulaire du 5 novembre, n'a été soumis au jury dans ces quatre dernières années. Nous n'avons pas à énumérer ici les causes de cet état de fait regrettable. Les concours ont certainement produit d'excellents résultats. Laisserons-nous sombrer cette institution? Non, chers collègues : à l'œuvre pour la sauver ! à l'œuvre pour maintenir les belles traditions de notre Société ! Que tous ceux qui disposent de quelques loisirs prennent aujourd'hui même la résolution de répondre à notre pressant appel.

Une fête de chant est décidée en principe.

LA SUISSE ITALIENNE

ET LES AMIS DE L'ÉDUCATION DANS LE TESSIN

Il est temps de rappeler à nos lecteurs qu'il existe dans le Tessin, depuis un demi-siècle, une société qui fait d'autant plus d'honneur à ce canton qu'aucun autre canton français ou allemand ne lui en avait donné l'exemple ; c'est la *Société des Amis de l'éducation*, dont Bellinzone a été le berceau, et dont la fondation est l'œuvre de l'éloquent et patriote chanoine J. Ghiringhelli, celui que le syndic de Bellinzone, M. J. Mola, appelait dernièrement le successeur de Stefano Francini, le père de l'éducation populaire dans le Tessin.

Une assemblée ou session des sociétaires a eu lieu, le 28 septembre, dans cette même cité de Bellinzone, où réside encore notre vieil ami Ghiringhelli, malheureusement affaibli par l'âge et les infirmités. C'est le colonel fédéral Bernasconi qui présidait la session. Mais c'est le professeur Giovanni Nizzola, le traducteur de l'histoire suisse de M. Daguët, à l'usage des écoles de la Suisse italienne, qui a remplacé M. Ghiringhelli, comme rédacteur de l'*Educatore della Svizzera italiana* et de l'*Almanach populaire* que publie la Société.

La session a commencé par la réception de 43 nouveaux membres, avocats, militaires, négociants, ingénieurs, architectes, fonctionnaires, médecins, rentiers. Cette assemblée comptait, en sus, 75 membres anciens présents. Mais, à notre surprise et à notre regret, nous n'y trouvons, sauf l'honorable chanoine Ghiringhelli, aucun ecclésiastique. Il y en avait cependant plusieurs dans les sessions précédentes, et la liste des 13 sociétaires défunts de l'année dernière, lue en séance par le président, porte encore le nom de deux de ces prêtres amis de l'école. Cette abs-

tention est sans doute un effet du revirement qui s'est produit dans la politique du canton.

Malgré la proposition de M. Nizzola de supprimer l'*Almanach populaire* qui ne réalise pas le but que l'on s'est proposé, puisqu'il ne circule que dans les familles des sociétaires, cette publication continuera en 1886.

M. Marcionetti, délégué au Congrès de Genève, fait rapport sur les choses qu'il a vues, entendues et admirées dans la « belle Genève, » comme il l'appelle. Il termine son compte rendu en disant : « Le neuvième congrès fut un des plus beaux et des mieux réussis, et ces jours resteront, ainsi que l'a dit M. Daguet, comme de ces jours heureux que les Romains marquaient à la craie blanche, et dont ils gardaient une reconnaissance durable à ceux qui les leur avaient procurés. »

Il est décidé d'allouer 60 francs à la bibliothèque populaire circulante de *Malcantone*, dont le nom fâcheux paraît bien choisi pour désigner l'une des contrées les plus reculées du pays.

La somme de 200 francs promise à M. Moïse Bertoni, pour son travail : *La langue rhéto-romane dans le canton du Tessin*, en échange de son manuscrit, n'ayant pas été versée par suite du départ de l'auteur pour la Confédération argentine, on avait proposé d'affecter ces 200 francs en faveur de la société historique de la ville et du pays de Côme. Sans méconnaître les services rendus par la société comasque aux études historiques du Tessin, l'assemblée estime qu'il vaut mieux consacrer ces 200 francs à encourager l'étude de l'histoire dans le canton même. On rappela à cette occasion qu'une société d'histoire et d'archéologie avait été constituée sous les auspices de Francini, alors conseiller fédéral, mais qu'elle n'a pas eu de suite¹.

Il est accordé un nouveau crédit, et cette fois de 200 francs, aux asiles et jardins d'enfants.

On décide également de contribuer, avec la société agricole et forestière, à l'érection d'un modeste monument en l'honneur du brave prêtre don Giovanni Maricelli, décédé en 1877, en reconnaissance des services rendus et aux écoles dont il a été l'inspecteur dévoué pendant nombre d'années, et à l'agriculture, qui avait trouvé en lui un promoteur distingué et persévérant.

Les travaux se sont terminés par le banquet d'usage, où M. l'avocat Pollini, vice-président, a porté le toast à la patrie.

C'est là une faible image de l'activité des amis de l'éducation dans la Suisse italienne telle qu'elle nous est décrite par le rapport officiel signé du président Bernasconi et du secrétaire Carlo Stoppani. Si nous nous sommes complu à en extraire les faits et détails qu'on vient de lire, c'est que nous serions heureux de voir se resserrer les liens qui nous unissent à nos collègues de langue italienne; c'est aussi qu'ils ont besoin de nos encouragements comme nous sommes heureux de leur sympathie. Les trois Suisses devraient n'en former qu'une quand il s'agit de la véritable éducation nationale, c'est-à-dire celle qui s'exprime par

1. Il était dernièrement question d'une nouvelle société d'histoire présidée par M. Pedrazzini, Conseiller d'Etat.

le patriotisme, l'amour du bien, du beau, du vrai. Ces sentiments sont bien supérieurs aux relations officielles et aux textes de lois, bien que ces dernières ne soient pas chose indifférente. Et à ce propos, nous apprenons par le dernier numéro de l'*Educatore*, où nous puisons les détails qu'on vient de lire, que l'histoire suisse de Daguet, traduite par M. le professeur Nizzola, a été trouvée trop libérale par le régime dominant, et qu'elle est remplacée, dans le programme des écoles tessinoises, par les *Notions élémentaires* de M. le chanoine Schneuwli, de Fribourg, dont nous ne connaissons point la dernière édition, mais dont la première, que nous avons annoncée dans nos colonnes, trahissait un manque complet de connaissance du sujet. La seconde aurait-elle fait droit aux critiques que nous nous sommes vu contraint d'en faire ?

Nous aurons prochainement l'occasion de nous en assurer et de revenir sur ce sujet, soit à propos de cette nouvelle édition, soit à l'occasion de deux traductions de M. l'abbé Schneuwli ; l'une est celle de l'*Histoire illustrée de la Suisse*, de M. Marty, directeur de l'école normale de Schwyz ; l'autre concerne la *Géographie illustrée, également de la Suisse*, de M. l'abbé Waser, professeur à la même école. Nous avons reçu ces deux ouvrages, sortis des presses de Benziger, à Einsiedeln, mais le temps et l'espace nous ont manqué jusqu'ici, cela à notre vif regret, pour les apprécier ; car nous tenons à être juste et équitable envers tous les travailleurs, sans distinction de costume et de tendances.

A. DAGUET.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

MÉLANGES, PAR R. TÖPFFER.

(Suite.)¹

J'aime mieux, pour ma part, le morceau humoristique qui a pour titre : *Des adolescents envisagés comme gros d'avenir*. Et pourtant l'ironie est amère dans ces lignes où l'auteur voit poindre la génération blasée, sceptique, tranchante et positiviste de notre époque. Ces pages, qui sont de 1834, respirent peut-être un peu trop de mélancolie ; elles sont bien moroses pour un homme de trente-cinq ans. Ce qui s'est écoulé dès lors de notre siècle n'a réalisé qu'en partie les appréhensions pessimistes du moraliste genevois. Mais il faut avouer aussi que les tendances matérialistes et utilitaires qui se manifestaient il y a quelque cinquante ans ne se sont que trop développées un peu partout, au grand détriment des arts et de la poésie qui semblent impuissants à pousser des jets vigoureux dans nos sociétés tourmentées. L'écrivain compare l'adolescent d'il y a un demi-siècle à un saule tendre et grêle qu'il rencontre un jour à un contour de sentier ; le jeune conscrit essaie de pousser dans le voisinage de vieux vétérans déjà vermoulus, quoiqu'ils étalent encore un vigoureux branchage dans leur verte vieillesse. « N'ayez crainte, lui dit le maître de l'en-

1. Voir *Educateur*, n° 21, page 328.

clos, ce rejeton n'atteindra pas là. Anciennement il y avait ici des eaux vives, un sol léger, ce côté était abrité par un taillis : ainsi ont prospéré ses grands-pères. Mais depuis peu l'on a détourné les eaux, le terrain s'est serré en se desséchant, et, le taillis coupé, voici tous les vents qui vont fatiguer cette jeune tige, si encore ils ne la déracinent. »

L'histoire de ce jeune saule est celle de bien des saules et de beaucoup d'adolescents de notre époque d'agitation et de fièvre. Ce n'est pas la race qui leur a manqué, mais le sol s'est appauvri, durci, crevassé ; les eaux ont cessé de les arroser, et les vents, des quatre points de l'horizon, sont venus ployer en tous sens la jeune tige qui ne demandait qu'à grandir.

S'occupant des voyages de de Saussure, Töpffer se prend à regretter l'invasion des touristes étrangers dans les vierges solitudes des Alpes. Il nous dit que rien n'égale les descriptions du grand naturaliste qui a eu l'insigne privilège de découvrir, en quelque sorte, les beautés alpestres, et de les décrire à la fois en savant, en artiste et en poète. Dans ces quelques pages de Töpffer destinées à annoncer au public un volume composé de la partie pittoresque des ouvrages de de Saussure, il y a un hommage rendu au Genevois illustre qui passa seize jours sur le col du Géant, étudiant, interrogeant cette nature sublime des montagnes, où des flots de visiteurs allaient arriver sur ses traces.

*Joseph Homo*¹ est une fine critique du théâtre contemporain dans lequel, dit l'auteur, on trouve tout, hormis l'homme vrai, l'homme tel que l'ont peint Shakespeare, Molière et Richardson.

En politique, l'auteur des *Mélanges* était ce qu'on est convenu d'appeler un conservateur : « Rude maître que la liberté, dit-il un peu sous forme de boutade ; rude maître que la liberté ! Connaissez-vous une sultane plus despote ? Le Turc esclave fume tranquillement sa pipe dans son kiosque ; nous, hommes libres, nous courons haletants sur une voie poussiéreuse et sans fin. Aussi le dimanche, nos boutiques fermées, moi et quelques autres que je connais, nous allons fumer le cigare en Savoie sous la feuillée. On se croit Turc et c'est délicieux. »

Comme artiste, il déteste naturellement le fracas des inventions nouvelles qui transforment la société, changent la face d'un pays, lui enlèvent ce qu'il a de pittoresque, de fruste, de naïf, de primitif et de simple. Il déteste aussi le progrès qui chasse les costumes traditionnels, tire tout au cordeau, draine les marais, dessèche les étangs où s'inclinent gracieusement les joncs et les roseaux, où barbotent les canards sauvages à l'ombre des vénérables saules à l'écorce rude et creux de vétusté. Il en veut surtout aux routes nouvelles, sans caractère, poussiéreuses et sans ombrages, et à ces infernales machines dont on parlait déjà de son temps et qui rendent l'homme semblable à elles à travers les pays qu'elles parcourent, entraînant à leur suite une foule de gens affairés qui ne savent s'arrêter pour jouir : « Pour l'homme-wagon, son plaisir à lui, ce n'est point de voir, de jouir, c'est de rouler plus vite que son grand-père, plus vite qu'hier, plus vite que jamais ; c'est là ce qui le charme, ce qui l'enchanté, et non point ces beaux sites ; aussi, tandis que vous oubliez les heures

1. Ce nom de *Joseph Homo* rappelle celui de *Joseph Prudhomme*.

dans le doux exercice de vos membres, de votre pensée, de votre cœur, lui, les yeux sur l'aiguille, mesure, calcule, compte les minutes, refend les secondes... »

Enfin, comme instituteur ou maître d'école, comme il aime à s'appeler, Töpffer est partisan déclaré des études classiques, du latin en particulier, qu'on voulait, déjà de son temps, proscrire des écoles pour le laisser aux latinistes. Il appelle le latin un instrument supérieur propre à façonner la première enfance, et ne pense pas qu'on puisse le remplacer par l'allemand dont la richesse de tours semblerait suffire à la gymnastique de l'esprit.

La Savoie, en attendant Cronay, est un refuge pour son imagination d'artiste, les Allinges une de ses promenades favorites : « Ah ! venez, mon ami ; nous irons en Savoie pour y trouver quelque calme avant de mourir, pour y finir cette grande fantasmagorie, pour y boire paisiblement à la coupe de la nature et non pas à cette coupe vacillante du progrès dont le breuvage change à chaque heure, enivre mais ne désaltère pas, s'effleure et ne se savoure jamais, mauvaise drogue que les charlatans composent, que les charlatans conseillent, et que le vulgaire boit, tout amère qu'elle est, parce qu'on lui a persuadé que c'est l'élixir de vie¹. »

Que nous sommes loin encore des pages pleines de douce tranquillité, d'apaisement et de résignation des *Réflexions et menus propos*. En attendant des heures plus sereines, cet esprit qui ne déteste rien tant que le faux, s'indigne de la persistance d'abus sociaux, flétrit l'action pernicieuse d'une certaine presse, ou s'épanche dans des considérations sur l'art, dans lesquelles la justesse s'allie à la profondeur. Voici, entre autres, ce qu'il pense de la presse du temps : « Une fois la société dissoute, à quoi bon le journalisme ? » Et plus loin, dans la même étude² : « Je croyais que le journalisme aime une opinion pour autre chose que pour ce qu'elle lui rapporte ; je croyais qu'il cherche à la représenter parce qu'elle est bonne, tandis qu'il cherche seulement à s'en emparer pour la vendre. »

(A suivre).

Ernest LUGRIN.

NÉCROLOGIE

Cyprien Ayer.

M. Ayer, professeur de géographie, d'économie politique et d'histoire de la langue française à l'Académie de Neuchâtel, était né à Sorens, village de la paroisse de Vuippens, près de la jolie ville de Bulle, dans cette verte Gruyère qui a donné le jour à tant d'esprits ornés et délicats, au poète Nicolas Glasson, au romancier Sciobéret, à Bornet, l'auteur de ce petit chef-d'œuvre de poésie pastorale qui est intitulé : *Les deux Chevriers*, et au chantre aveugle de l'orgue de Saint-Nicolas, Ignace Baron (de Châtel-St-Denis).

1. *Du progrès dans ses rapports avec le petit bourgeois et avec les maîtres d'école*, 1835.

2. *De la mauvaise presse considérée comme excellente*, 1839.

Après avoir suivi l'école de son village, Cyprien Ayer fréquenta les cours de l'école moyenne centrale dirigée par M. Louis Prat, Français de mérite, qui y enseignait les mathématiques et dont le principal professeur, après lui, était Alexandre Daguét, alors au début de sa carrière pédagogique et littéraire et qui occupait dans le même établissement la chaire de langue française et d'histoire générale et nationale.

Ces études qui lui prirent trois ans, achevées, M. Ayer fit comme précepteur divers séjours en Pologne et en Allemagne. De retour à Fribourg, en 1844, il était appelé comme maître de langue, à Vaihingen, en Allemagne, puis à la rédaction du *Patriote jurassien*, à Delémont, et rentra à Fribourg à la chute du Sonderbund (1847).

Le régime radical ayant remplacé le collège St-Michel par une école cantonale dont M. Daguét, qui en devint le chef, avait tracé le plan dans un écrit intitulé : *Quelques idées pour la réorganisation de l'instruction publique dans le canton de Fribourg*¹, plan comportant un progymnase et un gymnase, avec ses trois sections littéraire, scientifique et pédagogique, M. Ayer fut appelé à l'enseignement du français et de la géographie, qu'il conserva pendant les neuf ans d'existence de l'école cantonale. Il montrait déjà dans ces deux branches d'études la supériorité qu'il devait y déployer plus tard et publiait, en 1851, la première grammaire qui soit sortie de sa plume. « Dans cet ouvrage destiné aux collégiens, M. Ayer, « comme dit un critique de ce temps-là, M. Feusier de Porrentruy, applique le système de Becker puisé dans la comparaison des langues de « l'Europe, l'étude des étymologies, de la valeur des affixes, des préfixes, « et de la dérivation des mots; voilà ce qui distingue surtout l'ouvrage « de M. Ayer. »

Mais c'est à tort qu'on a voulu voir une analogie de fond dans la grammaire de M. Ayer et le cours de langue du père Girard; le but du célèbre cordelier est tout autre : l'enseignement de la langue est envisagé comme l'auxiliaire de la logique et de la morale; il est subordonné à la tendance éducative. Girard mettait la science grammaticale à la portée des petits. M. Ayer voulut élever les jeunes intelligences à la hauteur des abstractions scientifiques. Une nécrologie n'étant pas un panégyrique, nous ne saurions nous dispenser d'être ici l'écho de la grande majorité du corps enseignant primaire et secondaire en estimant que les ouvrages de linguistique de M. Ayer, fort remarquables par l'originalité de quelques-unes de leurs parties, peuvent être consultés avec fruit par les instituteurs, mais qu'ils ont manqué leur but en s'adressant à la jeunesse des écoles; qu'en un mot, leur auteur n'est pas parvenu à rendre concrète la science des Becker, des Diez, des Brachet et des Scheler. M. Ayer n'était pas un pédagogue; c'est comme savant laborieux qu'il a droit à nos suffrages.

A l'enseignement, M. Ayer joignit, en 1848, pendant huit mois, la rédaction du *Confédéré*, fondé par le chef de l'opinion radicale, et collaborait en 1852 à l'*Emulation nouvelle*, revue littéraire rédigée par M. Daguét.

La fondation de la Société d'études par ce dernier en 1838 et celle de la Société d'histoire par le D^r Berchtold, en 1840, avaient produit sur les bords de la Sarine un véritable réveil littéraire dont on peut se faire une idée en parcourant la *notice sur la vie et les travaux de la Société des études de Fribourg*, publiée chez Schmid (1854). La nouvelle Revue donna une vive impulsion à ce mouvement des esprits interrompu un moment par la crise du Sonderbund. Mais la politique vint encore une fois troubler cette renaissance; l'école cantonale tombait en 1857 et faisait de nouveau place à un collège ecclésiastique de tendance de direction, et dans lequel ne pouvaient trouver place ni le directeur ni les principaux professeurs de l'école cantonale.

M. Ayer s'établit alors dans le canton de Neuchâtel où il débuta par la rédaction d'un journal. Bientôt il prenait pied dans l'enseignement public, continuait ses travaux et se rendait utile dans l'administration scolaire à ses divers degrés. Cela ne l'empêchait pas de prendre une part active à la politique cantonale et fédérale, dans l'affaire de l'*Appercu*, entre autres. Cette partie de la carrière de M. Ayer ayant été suffisamment mise en lumière par les journaux, nous terminerons cette notice déjà longue par la nomenclature des principaux ouvrages du remarquable écrivain.

Procès de presse du *Confédéré de Fribourg* (1858). — Manuel géographique et statistique (1861). — Phonologie de la langue française (1875). — Introduction à l'étude des dialectes du Pays romand (1878). — Cours gradué de langue française à l'usage des écoles primaires, 2 volumes (1870 et 1883). — Grammaire élémentaire de la langue française à l'usage des classes supérieures des écoles primaires (1880). — Grammaire usuelle de la langue française, pour l'enseignement secondaire (1883). — Grammaire comparée de la langue française (1884).

M. Ayer a contribué aussi à la réimpression des *Nouvelles* de son collègue et ami Pierre Sciobéret, entreprise par M. Eugène Ritter de Genève, et il l'a fait précéder d'une biographie bien écrite, mais dont les contemporains sont seuls à même de contrôler les jugements portés par le biographe, à 30 ans de distance.

J.-D. REV.

CHRONIQUE SCOLAIRE

ITALIE. — En 1881, il y avait dans la péninsule plus de 15,000 sourds-muets et près de 20,000 idiots. L'*Educatore italiano* s'en console par le fait que la Grande-Bretagne compte la moitié plus d'êtres humains privés d'intelligence, c'est-à-dire 41,000, la France 42,000, les Etats-Unis 77,000, l'Autriche 78,000. De la Suisse il n'est pas parlé dans l'article. C'est dans les vallées montagneuses du nord de l'Italie que se trouve le plus grand nombre de ces déshérités de la nature.

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Les papillons ¹.

DICTÉE. V. — *Les chrysalides*. Au bout d'un certain temps, la chenille subit des phénomènes analogues à ceux qui signalent chaque mue : l'animal se raccourcit, se contracte, perd une dernière fois sa peau et revêt une nouvelle forme. Souvent la larve sécrète des filaments soyeux dont elle forme une coque, sorte de linceul qui est à la fois la tombe de la chenille et le berceau du papillon. Rien de plus varié, d'ailleurs, que la forme de ces coques qui ont tous les degrés de consistance possibles, qui sont fermées hermétiquement ou bien s'ouvrent comme une boîte à savonnette, ou se composent même de deux valves réunies par une carène, ou enfin se terminent à une extrémité par des fils raides et élastiques, convergents, et formant une sorte de nasse.

La chrysalide est le plus souvent sans adhérence quelconque avec la coque, quand celle-ci existe. Elle est cylindro-conique chez les nocturnes, anguleuse et finissant en pointe chez les diurnes. On l'appelle de différents noms : nymphe, chrysalide, aurélie, fève, maillot. Examinée avec attention, elle laisse apercevoir le papillon emmaillotté, distinguer la tête, le corselet et les ailes, et reconnaître même les pattes et l'abdomen avec ses neuf anneaux. La couleur de ces chrysalides n'est point uniforme : de là vient, du reste, le grand nombre des dénominations ci-dessus indiquées ; on en trouve des vert jaunâtre ou jaune tendre, d'autres ayant des taches ou des bandes bronze ou or, beaucoup enfin sont noires, brun marron ou rouge violacé.

VI. — *Les chrysalides* (fin). Nous venons de voir que la chrysalide est une forme intermédiaire dans laquelle l'animal, à peu près immobile, ne prend aucun aliment et respire à peine ; froide et lourde au toucher, ou bien agitant les anneaux de son abdomen lorsqu'elle est inquiétée, tels sont les signes qui décèlent la vitalité de la chrysalide.

On trouve les chrysalides nues ou bien fixées aux corps voisins par la queue, ou bien ayant de plus un lien transversal qui leur sert de ceinture ; d'autres enfin s'enveloppent dans des feuilles ou dans un tissu léger. Les nymphes des crépusculaires se trouvent dans le sol, contenues dans une coque grossière faite de débris terreux. Enfin, celles des nocturnes sont ordinairement protégées par un cocon soyeux, témoin les vers à soie.

Combien de temps l'insecte restera-t-il sous cette forme ? Cela dépend de plusieurs causes : de la température d'abord, de l'espèce surtout. Il serait difficile d'établir autre chose qu'une règle approximative, tant les exceptions sont fréquentes. Cette durée est ordinairement d'autant plus

1. Voir *Educateur* n° 21.

longue que la chrysalide est grosse, et cependant le sphinx de l'euphorbe ne reste que quinze jours dans un état qui est de trois ans pour le bombyx du poirier.

Parvenue au terme, la nymphe devient transparente ; le jeune papillon rejette peu à peu son enveloppe, mais toute lutte n'est point terminée : il doit encore sortir de la coque souvent très coriace que s'est filée la chenille. Tantôt il passe sans effort à travers les fils en nasse qui en ferment l'entrée, tantôt il ramollit la coque en sécrétant un liquide ; parfois enfin, il perce ou coupe cette même coque, comme s'il eût possédé une lime ou une tarière.

M.

DE L'EMPLOI DES QUATRE TEMPS DU SURJONCTIF

(Fin.)¹

HUITIÈME RÈGLE. La proposition subordonnée qui est liée à la principale par un des pronoms relatifs, *qui, que, dont, où*, exige le verbe au *subjonctif* quand il exprime quelque chose d'incertain, et à l'*indicatif* quand il exprime quelque chose de positif.

Le verbe de la proposition subordonnée *se met au subjonctif dans les quatre cas suivants* :

1° Quand il exprime l'intention, le désir.

Je cherche une maison qui soit au bord du lac.

Montrez-moi un chemin qui conduise à X.

Connaissez-vous quelqu'un qui me rendit ce service ?

J'habiterai un lieu où je sois tranquille.

Si le verbe exprime quelque chose de positif, c'est à l'*indicatif* qu'il doit être.

Je cherche une maison qui est au bord du lac.

Montrez-moi le chemin qui conduit à X.

Il connaît quelqu'un qui me rendra ce service.

J'habiterai un lieu où je serai tranquille.

2° Quand la proposition principale renferme une négation, dont la subordonnée détermine le sens ; dans ce cas l'adverbe *peu* équivaut à la négation.

Je n'ai employé aucune fiction qui ne soit une image sensible à la vérité. (Voltaire.)

Il n'y a rien qui rafraichisse le sang comme une bonne action. (La Bruyère.)

Il y a peu de rois qui sachent supporter la véritable gloire. (Fénelon.)

Il n'y a guère de mots qui, étant heureusement employés, ne puissent contribuer au sublime. (Voltaire.)

3° Quand la proposition principale exprime une question dont le sens négatif est complété par la subordonnée.

Quel est l'homme qui soit content de son sort ?

Quelle est la règle qui n'ait ses exceptions ?

Y a-t-il rien qui soit plus beau que le désintéressement ?

Où est le sage qui n'ait ses moments de faiblesse ?

1. Voir *Educateur*, n° 21, page 334.

4° Quand la proposition principale renferme un *superlatif relatif* qui est en rapport avec le verbe de la subordonnée ; dans ce cas, le premier, le dernier, le seul, et l'unique sont considérés comme superlatifs :

Néron est le premier empereur qui ait persécuté l'Eglise. (Bossuet.)

Lépide était le plus méchant citoyen qui fût dans la république. (Montesquieu.)

L'homme, pour qui tout renaît, serait-il le seul qui meure pour ne jamais revivre. (Le Tourneur.)

La religion est toujours le meilleur garant que l'on puisse avoir des mœurs des hommes. (Montesquieu.)

C'est une des dernières épîtres que St-Paul ait écrites. (Trévoux.)

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. (Montesquieu.)

On peut dire que le chien est le seul animal dont la fidélité soit à l'épreuve. (Buffon.)

Si le verbe de la proposition subordonnée n'est pas en rapport avec le superlatif, ce qui a lieu dans les cinq cas suivants, c'est l'indicatif qu'on emploie.

1° Quand le superlatif a un régime auquel se rapporte la proposition subordonnée.

Voilà le plus beau des livres que je connais.

C'est la moindre des choses que je lui dois. (Boileau.)

Le plus grand des maux qu'il conçoit est la servitude. (J.-J. Rousseau.)

2° Quand le superlatif est précédé d'une des locutions *c'est, ce sont, c'était, etc.*, pouvant être retranchée.

C'est le plus jeune qui a remporté le prix.

Ce ne sont pas les plus riches qui sont les plus heureux.

Parce que, en effet, on peut dire : *Le plus jeune a remporté le prix. Les plus riches ne sont pas les plus heureux.* Cette suppression ne pourrait avoir lieu, si le verbe était au subjonctif : *C'est le plus jeune qui ait remporté un prix*, revenant à dire : *De tous ceux qui ont remporté un prix, celui-là est le plus jeune.* *Ce sont les plus utiles que nous connaissons*, revenant à dire : *De tous ceux que nous connaissons, ceux-là sont les plus utiles.*

3° Le subjonctif se remplace par l'indicatif dans la proposition subordonnée quand le pronom relatif qui suit le superlatif commence une incidente explicative.

Les monarques les plus puissants, qui sont les plus malheureux, sont ordinairement les plus enviés du vulgaire.

Les plus habiles, qui saisissaient le mieux les leçons, les répétaient aux autres. (Jussieu.)

Qui, dans ce cas, doit toujours être précédé d'une virgule.

4° Le subjonctif se remplace par l'indicatif dans la subordonnée quand le pronom relatif qui a pour antécédent le superlatif est suivi du verbe pouvoir, sans infinitif.

Il vous donnera le meilleur conseil qu'il pourra.

Je fais la meilleure contenance que je puis. (M^{me} de Sévigné.)

5° Enfin le subjonctif se remplace par l'indicatif après le superlatif, quand le verbe de la subordonnée exprime quelque chose de positif.

M^{me} Clot était bien la vieille la plus grognon que je connus de ma vie.
(J.-J. Rousseau.)

Voilà le premier livre (le ciel) que Dieu a montré aux hommes. (Bossuet.)

Souviens-toi que je suis le seul qui t'a déplu. (Fénelon.)

C'était le moindre secret qu'il pouvait nous apprendre. (Racine.)

Frédéric SCHWIEDLAND.

MATHÉMATIQUES ELEMENTAIRES

I

Solution du problème proposé dans le n^o du 1^{er} novembre.

(Voir la figure page 336). Il suffit de démontrer que les angles en I sont droits ; car la circonférence du cercle inscrit, dont le diamètre est EF, devra passer par le sommet I, si l'angle EIF est droit.

Les deux triangles FGD, DEC, sont semblables parce qu'ils ont un angle égal (l'angle droit) compris entre des côtés proportionnels. Il en résulte que l'angle DFG est égal à l'angle EDC.

Les deux triangles FID, EDC, sont aussi équiangles. En effet, nous savons déjà que l'angle DFI = l'angle EDC ; en outre, l'angle IDF est égal à l'angle DEC comme complément du même angle EDC. Les angles en I sont donc droits.

C Q F D.

HULLIGER (Neuchâtel).

Solutions justes : M^{mes} Lsa Picker et H^{te} Excoffier, à Genève ; — MM. E. Dunner, à Grellingue, Jura ; Lucien Baatard, à Grand-Saconnex, Genève ; Emile Golay, à Genève ; E.-H. Guenot, à Landeron ; L^e Favre-Bulle, à la Chaux-de-Fonds. — Outre une solution géométrique, MM. Dunner et Golay ont envoyé chacun une solution analytique du problème.

II

Exercices sur la divisibilité des nombres et sur les fractions ordinaires.

1. Le nombre 57660 est-il divisible par 4 ? Pourquoi ? — Est-il divisible par 3 ? Pourquoi ? — Est-il divisible par 12 ? (Rép. : Le nombre 57660 étant divisible par 3 et par 4 est divisible par 3×4 , c'est-à-dire par 12.)

2. — Le nombre 97524 est-il divisible par 4 ? Pourquoi ? — Est-il divisible par 9 ? Pourquoi ? — Est-il divisible par 36 ? (Rép. : le nombre 97524 étant divisible par 4 et par 9 est divisible par 4×9 , c'est-à-dire par 36.)

3. — Le nombre 8764 est-il divisible par 2 ? Pourquoi ? — Est-il divisible par 4 ? — Est-il divisible par 8 ? (Rép. : Le nombre 8764 est divisible par 2 et par 4, mais il n'est pas sûrement divisible par 2×4 , c'est-à-dire par 8, parce que 2 et 4 ne sont pas des nombres premiers entre eux.)

4. — Trouver deux nombres divisibles par 20 ; deux nombres divisibles par 30 ; deux nombres divisibles par 45.

Rép : $\left\{ \begin{array}{lll} 98640 & 62310 & 39780 \\ 2980 & 7290 & 8910 \end{array} \right.$

5. — A quoi est égal le produit d'une fraction par l'unité, ou de l'unité par une fraction ? (Rép. : 1° à une fois cette fraction, ex. : $\frac{3}{4} \times 1 = 1$ fois $\frac{3}{4}$; 2° à une fraction de l'unité, ex. : $1 \times \frac{3}{4} =$ les $\frac{3}{4}$ de 1.)

6. — Multipliez $\frac{3}{5}$ par 4 et 4 par $\frac{3}{5}$. Ces deux opérations donnent-elles le même résultat ? Justifiez-les, et composez deux petits problèmes qui compléteront votre justification.

1. — Par quel nombre faut-il multiplier une fraction pour avoir 1 au produit ? (Rép. : Par cette même fraction renversée.)

8. — Quel est le 5^e de la fraction $\frac{12}{13}$; quels sont les $\frac{4}{5}$ de cette même fraction ? (Rép. : 1° $\frac{12}{65}$. 2° $\frac{48}{65}$.)

9. — Que valent, en doubles décilitres, les $\frac{4}{5}$ de 57^{lit},06 ?
(Rép. : 228,24 doubles décilit.)

10. — Que valent, en doubles décalitres, les $\frac{9}{20}$ de 48 hectolitres ?
(Rép. : 108 doubles décalit.)

11. — Exprimer en cinquièmes de litre les $\frac{4}{5}$ des $\frac{5}{12}$ de 38^{hl},4.
(Rép. 6400 cinquièmes de litre.)

12. — Dans quel cas peut-on affirmer que le quotient de deux fractions sera plus petit que 1 ? (Rép. : Lorsque la fraction diviseur est plus grande que la fraction dividende.)

13. — Si l'on divise une fraction par elle-même, quelle est le quotient ? (Rép. : Le quotient est 1.)

14. — Dans quel cas prévoit-on que le quotient de deux fractions doit être plus grand que 1 ? (Lorsque la fraction diviseur est plus petite que la fraction dividende.)

15. — Combien de fois la fraction $\frac{3}{4}$ est-elle contenue dans 12 unités ? Justifiez.

16. — Combien de fois la fraction $\frac{1}{6}$ est-elle contenue dans la fraction $\frac{2}{3}$? Justifiez.

17. — Quand deux fractions à diviser l'une par l'autre ont le même dénominateur, comment se fait la division ?

18. — Les $\frac{5}{9}$ d'un nombre valent 360 ; quel est ce nombre ? Justifiez. — Composez un petit problème nécessitant les opérations que vous venez d'effectuer.

19. — Les $\frac{5}{8}$ d'une fraction valent $\frac{5}{12}$; quelle est cette fraction ? Justifiez. — Composez un petit problème où se répéteront les opérations que vous avez dû faire.

20. — Si aux $\frac{2}{3}$ d'un nombre vous ajoutez les 0,04 de ce nombre, vous obtenez 84,8. Quel est ce nombre ? (Rép. : 120.)

21. — L'huile qui remplit les $\frac{5}{7}$ d'un vase pèse 1 kil. 687 $\frac{1}{2}$ gr., et l'hectolitre de cette huile pèse 90 Kg. Quelle est la capacité de ce vase ? (Rép. : Litres 2,625.)

L^{rs} PICKER.

COMPTABILITÉ

POUR LES MAITRES

Suite des exercices sur la tenue des livres des *Associations* : Voir *Educateur*, n° 5, p. 80.

Brouillard à passer au *Journal*, puis au *Grand Livre* de André Beau et C^{ie}, à Genève.

<hr/>	
Du 30 Sept/ 1861 ¹	
N/ Sr/ Beau, d'accord avec N/ Sieurs Niger et Dargencour, se fait ouvrir un Cte/ ct/ dans la maison; il ne doit jamais dépasser une différence en plus à son débit de fr. 5000. Il verse immédiatement.	3000
<hr/>	
Du 15 Oct/	
N/ Sr/ Beau prend en espèces sur son Cte/ ct/.	500
<hr/>	
Du 31 dit	
N/ Sr/ Beau verse au crédit de s/ Cte/ ct/	1000
<hr/>	
Du 30 Nov/	
N/ Sr/ Beau prend au débit de s/ Cte/ ct/	1000
<hr/>	
Du 15 Déc/	
N/ Sr/ Beau verse au crédit de s/ Cte/ ct/	900
<hr/>	
Du 31 dit	
N/ chiffrons et arrêtons le Cte ct/ de N/ Sr/ Beau (int/ réc/ 6 % l'an de 360 j.)
<hr/>	

1. Voir mon *Cours de tenue de livres*, 3^{me} édition, page 46.

LOUIS SENÉ.

NOMINATIONS

Canton de Vaud.

RÉGENTS. — Michot, Georges, à Peyres et Possens; Favre, Emile, Le Mont (Château-d'Œx).

Provisoires. — Forel, Emile, à l'Étivaz; Corminbœuf, Placide, à Etagnières (école catholique); Emery, Benjamin, à Montreux; Gilliéron, Paul, à Nyon; Tauxe, Lucien, à Leysin; Durgniat, Auguste, à Ormonts-dessous (Sépey); Chapuis Adrien, à la Croix-Blanche (Epalinges); Henny, Edouard, à Corbeyrier; Aubert, Emile, à Bassins.

RÉGENTES. — M^{me} Paux, née Gatoillat, à Morges; M^{lle} Saugy, Adèle, à Chavannes-le-Chêne (école enfantine).

Provisoires. — M^{lles} Renaud, Elisa, à Chavannes-sur-Morges; Carrel, Alice, à Ependes; Baud, Esther, à Moudon (3^{me} filles); Gonet, Elise, au Fenalet (Bex); Mayor, Adèle, à Champmartin; Henrioud, à Belmont-sur-Yverdon (maîtresse d'ouvrages); Gudith, Léa-Anaïs, à Villeneuve; Saussaz, Jeanne-Marie, à Gryon; Banderet, Bertha, à Saint-Cierges.